

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 DE LA VILLE DE BROSSARD

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance du 22 août 2017, sur la demande de dérogations mineures suivantes :

<b><i>Immeuble(s) affecté(s)</i></b>	<b><i>Nature des dérogations demandées</i></b>
<b>Adresse :</b> 9156, boulevard Leduc <b>Lots :</b> 5 920 838, 5 920 840, 5 920 841 et 5 920 842 <b>Zone :</b> MI-395 <b>Dossier :</b> 2017-0356	<ul style="list-style-type: none"><li>- Autoriser une enseigne sur l'avant-dernier étage sur deux façades du bâtiment plutôt qu'au dernier étage tel que prescrit.</li><li>- Autoriser une enseigne sur vitrage à l'entrée principale sur 100 % de la vitrine au lieu des proportions prescrites.</li></ul>

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de ces demandes en se présentant le 22 août 2017 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311*